|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **23ème réunion, Genève, 9-11 avril 2018** | C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG18-23/****5-F** |
|  | **5 février 2018** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| EQUIPE DE COORDINATION INTERSECTORIELLE SUR LES QUESTIONS D'INTÉRÊT MUTUEL | |
|  | |
| **Résumé:**  L'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel a été créée conjointement par les Groupes consultatifs des trois Secteurs de l'UIT – Secteur des radiocommunications (UIT-R), Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) –, afin d'optimiser l'utilisation des ressources.  Dans l'exercice de ses fonctions, cette Equipe identifie les sujets communs aux trois Secteurs, ou au niveau bilatéral, les sujets communs à l'UIT-D et à l'UIT-R ou l'UIT-T, et examine une liste actualisée énumérant les domaines intéressant les trois Secteurs, conformément aux attributions de chaque assemblée ou conférence de l'UIT.  Le présent document rend compte des activités relatives à la coordination intersectorielle qu'ont menées les groupes consultatifs des Secteurs depuis la dernière réunion du GCDT tenue en mai 2017.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent rapport et à donner les indications qu'il jugera nécessaires.  **Références:**  Résolution 59 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT,[GCNT-Note de liaison 1](http://ifa.itu.int/t/2017/ls/tsag/sp16-tsag-oLS-00001.zip) | |

# 1 Introduction

1.1 L'un des principes fondamentaux régissant la coopération et la collaboration entre les trois Secteurs de l'UIT (UIT-R, UIT-T et UIT-D) est la nécessité d'éviter que les activités de ces Secteurs ne fassent double emploi et de veiller à ce que leurs travaux soient entrepris de façon efficiente et efficace. En application de ce principe, l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCT) a été créée suite à l'adoption, en 2014, de la Résolution 59 (Dubaï, 2014) de la CMDT sur le renforcement de la coordination et de la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel.

1.2 L'Equipe identifie les mécanismes propres à renforcer la coopération et les activités communes entre les trois Secteurs ou avec chaque Secteur, sur des questions d'intérêt commun, en accordant une attention particulière aux intérêts des pays en développement. Elle travaille par voie électronique et a tenu depuis sa création quatre réunions, en association avec les réunions du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).

# 2 Réunions des groupes consultatifs des Secteurs et coordination intersectorielle

2.1 Au cours de sa dernière réunion tenue le 10 mai 2017, l'Equipe a actualisé la liste des domaines d'intérêt mutuel pour y ajouter des thèmes envisageables concernant les méthodes de travail pour la coordination intersectorielle à l'UIT (voir l'**Annexe 1**). En outre, elle a examiné et approuvé les tableaux de correspondance des domaines d'intérêt commun entre les Commissions d'études de l'UIT-D et de l'UIT-T ainsi qu'entre les Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T, qui sont présentés dans les deux pièces jointes ci-après du GCNT: Pièce jointe 1 – Correspondance des Questions étudiées par les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et des Questions intéressant les Commissions d'études de l'UIT-T et Pièce jointe 2 – Correspondance des Questions étudiées par les Groupes de travail de l'UIT-R intéressant les Commissions d'études de l'UIT-T.

2.2 Lorsqu'il a examiné le rapport d'activité de l'Equipe intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel, le GCDT, à sa réunion du 10 au 13 mai 2017, s'est félicité des tableaux de mise en correspondance figurant dans les deux pièces jointes et a souligné qu'ils seraient utiles pour la préparation des propositions relatives aux Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT‑D pour la période 2018-2021. En outre, le GCDT a approuvé une proposition visant à ajouter dans la Pièce jointe 2 une référence à la Question 1/239 sur les champs électromagnétiques confiée à la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

2.3 Durant la période écoulée depuis la réunion du GCDT en mai 2017, le GCNT et le GCR ont tenu les réunions suivantes:

• GCNT, Genève, 26 février – 2 mars 2018.

• GCR, Genève, 26-29 mars 2018.

# 3 CMDT-17

3.1 Par sa Résolution 59 révisée (Rév.Buenos Aires, 2017), la CMDT-17 a décidé que le GCDT et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) continueront de coopérer activement avec le GCR et le Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) ainsi qu'avec le GCNT et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), conformément à la Résolution 191 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

3.2 Le GCR, le GCNT et le GCDT sont invités à continuer de promouvoir la coordination intersectorielle pour identifier les sujets communs aux trois Secteurs et les mécanismes visant à renforcer la coopération et la collaboration dans tous les Secteurs sur les questions d'intérêt mutuel. Les Directeurs du BR, du TSB et du BDT sont invités à faire rapport aux groupes consultatifs du Secteur concerné sur les solutions permettant d'améliorer la coopération au niveau du secrétariat, afin de veiller à ce que la coordination soit la plus étroite possible.

3.3 Les Commissions d'études de l'UIT-D sont chargées de poursuivre la coopération avec les Commissions d'études des deux autres Secteurs, afin d'éviter tout chevauchement d'activités et d'exploiter les résultats des travaux menés par les commissions d'études de ces deux Secteurs.

3.4 Le Directeur du BDT, en coopération avec le Directeur du TSB et le Directeur du BR, sont invités à présenter un rapport annuel aux Commissions d'études de l'UIT-D concernant les dernières avancées relatives aux activités des Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R.

3.5 Compte tenu des modifications et des mises à jour apportées à la Résolution 59 (Rév.Buenos Aires, 2017), il est proposé d'actualiser le mandat de l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel comme indiqué dans l'**Annexe 2**.

# 4 Activités de collaboration et de coordination entre les Secteurs

4.1 Le calendrier électronique des manifestations créé par le BDT pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 facilite la collaboration et la coordination des diverses réunions et manifestations des Secteurs de l'UIT. Ces calendriers annuels des réunions et de manifestations sont mis à la disposition des membres sur [la page d'accueil du GCDT](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx) et sont mis à jour périodiquement. Ils sont imprimés dans un format convivial (voir l'**Annexe 3** pour les versions actuelles).

4.2 Le portail "L'oeil sur les TIC" et l'enquête qui lui est associée constituent un outil essentiel pour recueillir des données auprès des administrations sur des paramètres de mesure importants du secteur des TIC. Le BDT suit chaque année l'évolution de ces données et en présente les résultats sur le portail consacré aux statistiques. Le BR a collaboré avec le BDT afin de développer l'enquête actuelle pour y inclure un chapitre sur des données essentielles axées sur le spectre (par exemple, technologies mobiles/normes applicables au service mobile et octroi de licences pour l'utilisation du spectre).

# 5 Manifestations et activités organisées par le BDT, le BR et le TSB en coopération avec d'autres organismes et avec l'appui des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT

5.1 Le BR continue de s'employer à informer les membres de l'UIT et à leur prêter une assistance, en particulier dans les pays en développement, pour des questions se rapportant aux radiocommunications. A cette fin, il organise et participe à un certain nombre d'ateliers, de séminaires, de réunions et d'activités de renforcement des capacités sur le spectre, en étroite collaboration avec le BDT, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT ainsi que les organisations internationales et les autorités nationales concernées.

5.2 Les manifestations suivantes ont notamment été organisées:

• Quatre Séminaires régionaux sur les radiocommunications ont eu lieu à Nairobi (Kenya), Lima (Pérou), Phnom Penh (Cambodge) et Muscat (Oman).

• Une Réunion de coordination des fréquences concernant l'utilisation de la bande des ondes décimétriques (470-806 MHz) a été organisée par l'UIT à Guatemala City (Guatemala), du 28 août au 1er septembre.

• Deux Colloques internationaux sur les satellites se sont tenus respectivement à Bariloche (Argentine), du 29 au 31 mai et à Bangkok (Thaïlande), du 30 août au 1er septembre.

• Le 2ème séminaire UIT/OMM sur le thème "Utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau" a eu lieu à Genève (Suisse), les 23 et 24 octobre.

• Le 5ème Congrès des télécommunications latino-américain a eu lieu à Carthagène (Colombie), du 20 au 23 juin.

• Le 7ème Congrès international sur le spectre et l'atelier de l'UIT sur la coordination des fréquences se sont tenus à Bogota (Colombie), du 5 au 8 septembre 2017.

5.3 Dans le cadre du programme de réduction de l'écart en matière de normalisation, quatre Forums sur la normalisation ont été organisés en 2017 pour des pays en développement. Ils ont porté sur un large éventail de thèmes, notamment les aspects opérationnels, les questions économiques et politiques, l'Internet des objets, l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

5.4 Reconnaissant que l'utilisation des téléphones mobiles pour les services financiers numériques ouvre des perspectives pour stimuler la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement, le Groupe spécialisé sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique, créé par l'UIT-T travaillera en étroite élaboration avec toutes les Commissions d'études de l'UIT-T et l'UIT-D. L'expression "monnaie fiduciaire numérique" (DFC) est utilisée par le TC68/SC7 de l'ISO dans le cadre de l'attribution de codes de monnaie.

Annexe 1  
  
Liste des domaines d'intérêt mutuel

1 Participation

1.1 Participation à distance

1.2 Réunions électroniques, groupes de travail par correspondance électroniques

1.3 Participation accrue des pays en développement

1.4 Questions relatives à la participation, y compris les tâches incombant aux Vice‑Présidents

1.5 Participation des non-membres

2 Traitement des documents

2.1 Traitement électronique des documents

2.2 Délais pour la soumission des contributions au secrétariat pour suite à donner

2.3 Accès électronique aux documents, y compris l'application de la politique en matière d'accès aux documents adoptée par le Conseil

3 Enregistrement

3.1 Harmonisation de l'enregistrement

3.2 Enregistrement des participants aux réunions, y compris des participants à distance

4 Amélioration des pages web de l'UIT dans les langues officielles de l'Union compte tenu des bonnes pratiques

4.1 Questions linguistiques

5 Planification des réunions

5.1 Préparation aux conférences et réunions

5.2 Poursuite de l'amélioration et de l'optimisation des séminaires/colloques/ateliers/du renforcement des capacités

5.3 Collaboration et coopération concernant les manifestations

6 Procédures simplifiées d'établissement d'un Groupe du Rapporteur intersectoriel (GRI)

6.1 Traitement des notes de liaison des Groupes du Rapporteur intersectoriels

7 Identification des questions techniques présentant un intérêt commun

8 Echange d'informations sur les activités liées aux études

8.1 Amélioration de l'interaction entre les groupes de travail et les commissions d'études des différents Secteurs

9 Méthodes de travail (Résolution 1) des trois Secteurs et application des bonnes pratiques

10 Membres des Secteurs

Annexe 2  
  
Projet de mandat révisé

L'Equipe de coordination intersectorielle(ISCT) est créée conjointement par les groupes consultatifs des trois Secteurs, afin d'éviter les chevauchements d'activité et d'optimiser l'utilisation des ressources. Dans l'exercice de ses fonctions, cette Equipe:

• identifiera les sujets communs aux trois Secteurs, ou au niveau bilatéral, les sujets communs à l'UIT-D et à l'UIT-R ou l'UIT-T et examinera une liste actualisée (établie par le Secrétariat) énumérant les domaines intéressant les trois Secteurs, conformément aux attributions de chaque assemblée ou conférence de l'UIT;

• identifiera les mécanismes propres à renforcer la coopération et les activités communes entre les trois Secteurs ou avec chaque Secteur, sur des questions d'intérêt mutuel, en accordant une attention particulière aux intérêts des pays en développement;

• rendra compte chaque année aux différents groupes consultatifs des progrès enregistrés dans les travaux entrepris.

Documents de référence

a) Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.

b) Résolution UIT-R 6-2 (Rév.Genève, 2015) de l'AR, relative à la liaison et la collaboration avec le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'l'UIT (UIT-T) et Résolution UIT-R 7-3 (Rév.Genève, 2015) de l'AR, relative au développement des télécommunications, y compris la liaison et la collaboration avec le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).

c) Résolutions 44 et 45 (Rév.Hammamet, 2016) de l'ANMT, relatives à la coopération mutuelle et à l'intégration des activités entre l'UIT-T et l'UIT-D.

d) Résolution 5 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, relative au renforcement de la participation des pays en développement aux activités de l'UIT.

e) Résolution 18 (Hammamet, 2016) de l'AMNT, relative aux principes et procédures applicables à la répartition des tâches et à la coordination entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT et le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT.

f) Résolution 59 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, relative au renforcement de la coordination et de la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel.

Composition de l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel

1) L'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel sera composée de représentants des trois groupes consultatifs, eu égard à la nécessité d'assurer un équilibre régional.

2) L'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel est présidée par (à déterminer) et la vice-présidence est assurée par les représentants désignés du GCR, du GCNT et du GCDT.

3) Représentants du GCR: M. Peter Major et M. Albert Nalbandian (Vice-Présidents du GCR).

4) Représentants du GCNT: M. Matano Ndaro et M. Vladimir Minkin (Vice-Présidents du GCNT).

5) Représentants du GCDT: (à déterminer) et (à déterminer) (Vice‑Présidents du GCDT).

Appui administratif

L'appui aux activités du groupe sera fourni conformément à la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

Méthodes de travail

• L'Equipe de coordination intersectorielle utilisera la liste de diffusion de courrier électronique [int-sect-team@lists.itu.int](mailto:int-sect-team@lists.itu.int).

• Les échanges avec l'Equipe de coordination intersectorielle pourront notamment être des échanges de courrier électronique par le biais de la liste de diffusion ou de réunions électroniques.

• Des réunions traditionnelles pourront être organisées, si nécessaire, de préférence parallèlement aux réunions des groupes consultatifs et dans les limites des ressources disponibles, afin d'achever les travaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_